

DEMANDE DE PROPOSITIONS POUR L'IJECT 2019-2020

Montants repères des activités et des forums

Catégorie et Montant repère

1. Activité ou forum à l'intention du personnel enseignant, des instructeurs et du personnel

- Forums pour enseignants de la DRC, instructeurs, personnel (niveaux secondaire et collégial)
- Forums pour itinéraires

Cette catégorie regroupe les forums pour le personnel enseignant scolaire et collégial de la double reconnaissance de crédit (DRC). Il s'agit généralement d'ateliers d'une journée. (Des élèves du niveau collégial ou secondaire peuvent dans certains cas prendre part à ces activités et leur participation est alors financée selon le même montant repère).

Montant repère : 50 \$ / participant

2. Activité ou forum à l'intention des élèves et des parents

- Activités pratiques pour les élèves et les parents

Cette catégorie regroupe les activités axées sur les élèves et les parents. (Le personnel enseignant et les instructeurs peuvent également prendre part à ces activités; leur participation est alors financée selon le même montant repère.)

Exemples : Expérience pratique au collège pour les élèves de la 7^e à la 12^e année; ateliers liés au curriculum offerts par des étudiants collégiaux à des élèves de la 7^e à la 12^e année dans une école.

Montant repère : 50 \$ / participant

- Après L'EAC et Après la DRCA (projets pilotes)

Les EPR doivent demander ce financement pour chaque élève de L'EAC et pour chaque élève de la DRCA

Il n'y a pas de montant repère. Effectuez une demande détaillée dans la section 'Divers':

- Trois conversations de groupe par classe (# de classes x 45,00 \$)
- Conversations de suivi individuelles pour chaque élève
- Après L'EAC – 4 heures par élève (# d'élèves x 4 x 45,00 \$)
- Après la DRCA – 3 heures par élève (# d'élèves x 3 heures x 45,00 \$)

- Perfectionnement pédagogique et rapport pour les conseillers des collèges (4 journées de 8 heures x # de classes x 45,00 \$)
Ressources pour ateliers (25,00 \$ x # d'élèves)

3. Autre

Veillez décrire en détail l'activité et le financement demandé.

Exemple : Afficher des approches novatrices et efficaces concernant les programmes à double reconnaissance de crédit sur le site Web des équipes de planification régionale (EPR).

Pas de montant repère – Veuillez inscrire la demande de financement dans la section « Financement divers » du formulaire de demande

Si le montant repère génère trop ou pas assez de financement pour mettre en œuvre une activité ou un forum, les EPR sont priées de préciser leur demande dans la section Divers de la demande en ligne plutôt que de présenter une demande de financement repère.

Planification des activités et des forums

Activités prioritaires pour 2019-2020 :

- Une journée d'activités pratiques pendant la journée d'école ordinaire.
- Les élèves des 7e et 8e années sont la première priorité, ceux des 9e et 10e années la deuxième priorité, et ceux des 11e et 12e années la troisième priorité
- Sur un campus ou dans une école; c.-à-d., pas dans des salles communautaires ou de syndicat
- Activités qui encouragent le mentorat d'élèves de la 7e et de la 8e année par un apprenti ou par une étudiante ou un étudiant du collège
- Forums pour enseignants favorisant la planification des études postsecondaires des élèves
- Forums pour parents livrés dans des institutions postsecondaires et qui favorisent la planification des études postsecondaires, les itinéraires et les ressources appuyant des transitions harmonieuses
- Programmes pilotes de l'Après DRC pour adultes (DRCA). Incluez 'Programme pilote de l'Après DRCA' dans le titre.
- Programmes pilotes de l'Après l'École au Collège (L'EAC). Incluez 'Programme pilote de l'Après L'EAC' dans le titre.

Les activités requérant l'hébergement pour une nuitée ne seront prises en considération que si les distances le requièrent. Les activités et les forums devraient se dérouler dans un campus collégial ou dans une école (c'est-à-dire pas dans une salle communautaire ou de syndicat).

Les expériences d'anticipation pour les MHS ne seront pas approuvées car elles devraient être financées dans le cadre du programme de la MHS.

Il est recommandé que les EPR basent leurs décisions concernant les activités et forums sur les données des années précédentes. Elles doivent faire particulièrement attention au nombre de participants approuvés par rapport au nombre réel de participants.

Temps de détachement des enseignants et frais de transport

Le coût associé au détachement des enseignants et aux frais de transport n'est pas inclus dans les montants repères. En conséquence, veuillez inscrire les coûts prévus dans la section du formulaire de demande en ligne « Financement supplémentaire ». Pour le détachement du personnel enseignant, les EPR devraient travailler avec les conseils scolaires afin de réduire ce type de coût en puisant, si possible, dans les fonds des conseils réservés au perfectionnement professionnel. En 2015-2016, les coûts de transport, qui peuvent être difficiles à prédire, ont été surestimés de même que le besoin d'un temps de détachement du personnel enseignant.

Frais divers

Tout coût non intégré dans les montants repères peut être réclamé dans la section des frais « divers » de la proposition. Cependant, les coûts suivants ne seront pas approuvés dans la section « divers », car ils sont inclus dans le calcul des montants repères :

- Installations
- Planification, coordination ou élaboration de programmes
- Équipement audio-visuel
- Achats de programmes-cadres ou de ressources
- Réunions ou séances
- Alimentation et restauration
- Célébrations spéciales et cérémonies de remise de prix
- Membres du corps professoral et du personnel de soutien, à moins qu'ils ne soient au centre de l'activité à titre de présentateurs ou de participants
- Temps de détachement du personnel enseignant du secondaire qui accompagne les élèves au collège
- Frais d'administration d'établissement de services financiers

Transfert de fonds entre des catégories de financement ou des activités et forums

Veuillez faire approuver le transfert de fonds entre des catégories (montants repères, détachement, transport, divers) ou des activités et forums au moyen d'une modification du contrat.